

DECISION DU MAIRE 2024/053

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Attribution du
marché de
prestation de
nettoyage des
locaux de la crèche
Municipale**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la volonté de la Ville de Bourbon-Lancy de confier le nettoyage des locaux de la crèche Municipale à une entreprise spécialisée,

Vu la proposition de ONET SERVICES – ZI Le Larry – 03400 TOULON SUR ALLIER

DECIDE :

ARTICLE 1 : de confier à ONET SERVICES une prestation de services pour le nettoyage des locaux de la crèche Municipale

ARTICLE 2 : Le montant de cette prestation **est ainsi porté à 1 871,60 € HT par mois** sur une durée de 1 an reconductible trois fois.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

au représentant de l'Etat,

- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,

- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 30 Septembre 2024.

Edith GUEUGNEAU
Maire


